

## **Bientôt une patinoire réfrigérée couverte à Notre-Dame-des-Prairies** Construction en 2022

Notre-Dame-des-Prairies, le 9 avril 2021 - **C'est avec une grande fierté que la mairesse, Mme Suzanne Dauphin, confirme le projet de construction d'une patinoire réfrigérée couverte dans le secteur du parc Amable-Chalut rendue possible grâce au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, porté conjointement par le ministère de l'Éducation et Infrastructures Canada.**

Invitée à prendre part au dévoilement des investissements pour les infrastructures sportives de la région de Lanaudière, Mme Dauphin a tenu à souligner l'importance de cette nouvelle pour les Prairiquoises et les Prairiquois. « Ce projet que nous chérissons et qui verra le jour en 2022 viendra répondre aux besoins de bouger de notre collectivité, et ce, 12 mois par année. Au nom des jeunes, des familles, des équipes sportives, des organisations communautaires et des représentants du milieu scolaire, je vous remercie sincèrement pour cette aide financière de 2,9 M\$. »

En effet, le projet intégré déposé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies considère tous les types d'usagers. Il prévoit une patinoire réfrigérée couverte avec des bandes, mais aussi des ancrages pour des paniers de basketball. Des espaces sont aussi prévus pour la construction d'un chalet de service incluant un vestiaire, les zones de commodités et un garage pour la surfaceuse. Le stationnement existant du parc Amable-Chalut sera aussi agrandi afin d'accueillir l'achalandage supplémentaire généré par l'équipement. C'est à l'automne 2021 que la Ville prévoit lancer ses démarches d'appels d'offres.

Ce projet représente une valeur totale de 4,4 M\$. Avec les subventions de 1,47 M\$ du ministère de l'Éducation et de 1,47\$ d'Infrastructures Canada, Notre-Dame-des-Prairies assumera le tiers restant et équivalent de 1,47 M\$.

Mme Dauphin a enfin tenu à rappeler les motivations de son administration municipale. « La croissance démographique est soutenue chez nous. Nous constituons une composante importante du noyau urbain de la région, avec les villes de Joliette et St-Charles-Borromée. En ce sens, nous nous devons d'avoir les infrastructures pour accueillir nos jeunes, mais aussi pour nous assurer du développement de leur plein potentiel. Nous misons sur la pratique d'activités sportives et culturelles pour y arriver. »

- 30 -

Renseignements :

Marie-Andrée Breault, directrice générale  
Ville de Notre-Dame-des-Prairies  
450 759-7741, poste 230  
mabreault@notredamedesprairies.com